



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
C.A.G.B. le :
22/04/2008

**Séance du vendredi 18 avril 2008
qui s'est déroulée à la C.C.I.D du Doubs**

Visé par :
La Directrice Générale
Adjointe des services,
Cécile Genty-Guemard

PRESENCES

- **liste des présents annexée**

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le vendredi 18 avril 2008 à 18 heures 00 à la salle des séances de la C.C.I.D. du Doubs, sous la présidence de M. Claude SIMONIN puis par le Président élu, M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

↳ **0.1 - Installation des nouveaux délégués**

Monsieur Claude SIMONIN, doyen d'âge de l'assemblée fait l'appel des délégués désignés par les conseils municipaux et les déclare installés dans leurs fonctions.

↳ **0.2 - Election du Président**

Le doyen de la séance présente les modalités d'élection du Président et à l'unanimité, le Conseil de Communauté valide ces modalités.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 138

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 138

Bulletins blancs et nuls : 11

Suffrages exprimés : 127

Majorité absolue : 64

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET 127 voix

M. Claude SIMONIN déclare M. Jean-Louis FOUSSERET, élu Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

↳ 0.3 - Détermination du nombre de Vice-Présidents et de la composition du Bureau

Mmes BRANGET, GELIN, JEANNIN (Martine), PEQUIGNOT et MM BONNET, OMOURI, ROSSELOT, SASSARD ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 3 abstentions, le Conseil de Communauté décide que le nombre de vice-présidents sera de 29 et que le Bureau sera composé du Président et des 29 vice-présidents.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 127 Contre : 0 Abstention : 3

↳ 0.4 - Election des Vice-Présidents

Monsieur le Président présente les modalités d'élection des vice-présidents : à l'unanimité, le Conseil de Communauté valide ces modalités.

Election du 1 ^{er} Vice-Président
--

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 2

Suffrages exprimés : 128

Majorité absolue : 65

Ont obtenu :

Monsieur Gabriel BAULIEU 128 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare M. Gabriel BAULIEU, élu 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 2^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 2

Suffrages exprimés : 128

Majorité absolue : 65

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Claude ROY 128 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare M. Jean-Claude ROY, élu 2^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 3^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 130

Majorité absolue : 66

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Pierre MARTIN 130 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare M. Jean-Pierre MARTIN, élu 3^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 4^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 1

Suffrages exprimés : 129

Majorité absolue : 65

Ont obtenu :

Monsieur Nicolas GUILLEMET

129 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare M. Nicolas GUILLEMET, élu 4^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 5 ^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 3

Suffrages exprimés : 127

Majorité absolue : 64

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Yves PRALON

127 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare M. Jean-Yves PRALON, élu 5^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 6 ^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 2

Suffrages exprimés : 128

Majorité absolue : 65

Ont obtenu :

Monsieur Nicolas BODIN

128 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare M. Nicolas BODIN, élu 6^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Monsieur Jean-Pierre TAILLARD

126 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare M. Jean-Pierre TAILLARD, élu 9^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 10 ^{ème} Vice-Président
--

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 130

Majorité absolue : 65

Ont obtenu :

Monsieur Raymond REYLE

130 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare M. Raymond REYLE, élu 10^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 11 ^{ème} Vice-Président
--

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 3

Suffrages exprimés : 127

Majorité absolue : 64

Ont obtenu :

Madame Marie-Odile CRABBE-DIAWARA

127 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, élue 11^{ème} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 12^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 2

Suffrages exprimés : 128

Majorité absolue : 64

Ont obtenu :

Monsieur Emmanuel DUMONT 128 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare M. Emmanuel DUMONT, élu 12^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 13^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 2

Suffrages exprimés : 128

Majorité absolue : 64

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Jacques DEMONET 128 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare M. Jean-Jacques DEMONET, élu 13^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 14^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 5

Suffrages exprimés : 125

Majorité absolue : 63

Ont obtenu :

Monsieur Yves GUYEN

125 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare M. Yves GUYEN, élu 14^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 15 ^{ème} Vice-Président
--

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 6

Suffrages exprimés : 124

Majorité absolue : 63

Ont obtenu :

Monsieur Annie MENETRIER

124 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare Mme Annie MENETRIER, élue 15^{ème} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 16 ^{ème} Vice-Président
--

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 6

Suffrages exprimés : 124

Majorité absolue : 63

Ont obtenu :

Monsieur Marcel FELT

124 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare M. Marcel FELT, élu 16^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 17^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 2

Suffrages exprimés : 128

Majorité absolue : 65

Ont obtenu :

Monsieur Bernard GAVIGNET 128 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare M. Bernard GAVIGNET, élu 17^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 18^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 130

Majorité absolue : 66

Ont obtenu :

Monsieur Daniel HUOT 130 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, élu 18^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 19^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 3

Suffrages exprimés : 127

Majorité absolue : 64

Ont obtenu :

Monsieur François LOPEZ

127 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare M. François LOPEZ, élu 19^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 20 ^{ème} Vice-Président
--

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 2

Suffrages exprimés : 128

Majorité absolue : 65

Ont obtenu :

Monsieur Franck MONNEUR

128 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare M. Franck MONNEUR, élu 20^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 21 ^{ème} Vice-Président
--

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 1

Suffrages exprimés : 129

Majorité absolue : 65

Ont obtenu :

Monsieur Claude PREIONI

129 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare M. Claude PREIONI, élu 21^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 22^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 1

Suffrages exprimés : 129

Majorité absolue : 65

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Paul DILLSCHNEIDER	129 voix
----------------------------------	----------

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, élu 22^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 23^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 130

Majorité absolue : 66

Ont obtenu :

Monsieur Roland DEMESMAY	115 voix
--------------------------	----------

Monsieur Serge RUTKOWSKI	15 voix
--------------------------	---------

M. Jean-Louis FOUSSERT déclare M. Roland DEMESMAY, élu 23^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 24^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 1

Suffrages exprimés : 129

Majorité absolue : 65

Ont obtenu :

Madame Danièle POISSENOT

129 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare Mme Danièle POISSENOT, élue 24^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 25 ^{ème} Vice-Président
--

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 130

Majorité absolue : 66

Ont obtenu :

Monsieur Bernard MOYSE

130 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare M. Bernard MOYSE, élu 25^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 26 ^{ème} Vice-Président
--

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 2

Suffrages exprimés : 128

Majorité absolue : 65

Ont obtenu :

Monsieur Pierre CONTOZ

128 voix

M. Jean-Louis FOUSSERT déclare M. Pierre CONTOZ, élu 26^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 27^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 130

Majorité absolue : 66

Ont obtenu :

Monsieur Alain BLESSEMAILLE	130 voix
-----------------------------	----------

M. Jean-Louis FOUSSERT déclare M. Alain BLESSEMAILLE, élu 27^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 28^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 9

Suffrages exprimés : 121

Majorité absolue : 61

Ont obtenu :

Monsieur Eric ALAUZET	119 voix
-----------------------	----------

Monsieur Serge RUTKOWSKI	1 voix
--------------------------	--------

Monsieur Jean-Michel CAYUELA	1 voix
------------------------------	--------

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare M. Eric ALAUZET, élu 28^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Election du 29^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Bulletins blancs et nuls : 1

Suffrages exprimés : 129

Majorité absolue : 65

Ont obtenu :

Monsieur Patrick RACINE 129 voix

M. Jean-Louis FOUSSERET déclare M. Patrick RACINE, élu 29^{eme} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

↳ 0.5 -Election des délégués de la CAGB au SYBERT

Monsieur le Président présente les modalités d'élection des délégués titulaires et suppléants de la CAGB au SYBERT : à l'unanimité le Conseil de Communauté valide ces modalités.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 137

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 137

Ont obtenu :

Titulaires

Eric ALAUZET	136 voix
Catherine BALLOT	137 voix
Martine BULTOT	136 voix
Marie-Odile CRABBE-DIAWARA	136 voix
Benoît CYPRIANI	136 voix
Odile FAIVRE-PETITJEAN	137 voix
Françoise FELLMANN	136 voix
Jean-Louis FOUSSERET	137 voix
Jean-Pierre GOVIGNAUX	137 voix
Martine JEANNIN	137 voix
Jean-Sébastien LEUBA	137 voix
Christophe LIME	137 voix
Annie MENETRIER	137 voix
Michel OMOURI	137 voix
Françoise PRESSE	136 voix
Jean ROSSELOT	137 voix
Joëlle SCHIRRER	136 voix
Sylvie WANLIN	137 voix

Suppléants

Béatrice RONZI	137 voix
Jean-Jacques DEMONET	137 voix
Abdel GHEZALI	137 voix
Jean-Claude ROY	137 voix
Emmanuel DUMONT	137 voix
Philippe GONON	137 voix
Michel LOYAT	136 voix
Marie-Noëlle SCHOELLER	137 voix
Sylvie JEANNIN	137 voix
Françoise BRANGET	137 voix
Corinne TISSIER	137 voix
Nicole WEINMAN	136 voix
Franck MONNEUR	137 voix
Pascal BONNET	137 voix
Danièle POISSENOT	137 voix
Catherine GELIN	137 voix
Hayatte AKODAD	137 voix
Nicolas GUILLEMET	137 voix

Titulaires

Gisèle ARDIET 137 voix
 Sylvaine BARASSI 137 voix
 André BAVEREL 137 voix

Titulaires

Jean-Marc BOUSSET 137 voix
 Jacques CANAL 137 voix
 Michèle DE WILDE 137 voix
 Laurent DELMOTTE 137 voix
 Françoise GALLIOU 137 voix
 Philippe GUILLAUME 137 voix
 Thomas JAVAUX 137 voix
 Denis JOLY 137 voix
 Joël JOSSO 137 voix
 Marie-Noëlle LATHUILIERE 137 voix
 Bernard LAURENT 137 voix
 Michel LETHIER 137 voix
 Jean-Michel MAY 137 voix
 Claude OYTANA 137 voix
 Jean PIQUARD 137 voix
 Robert POURCELOT 137 voix
 Jean-Pierre PROST 137 voix
 Patrick RACINE 137 voix
 Philippe SIMONIN 137 voix
 Gérard VALLET 137 voix
 Alain VIENNET 137 voix
 Brigitte VIONNET 137 voix
 Claude VOIDEY 137 voix
 Bernard VOUGNON 137 voix

Suppléants

Jean-Pierre VAGNE 137 voix
 Alain BLESSEMAILLE 137 voix
 Patricia PELTIER 137 voix

Suppléants

Bernard MADOUX 137 voix
 Philippe NOROY 137 voix
 Jean-Noël BESANCON 137 voix
 Bertrand ASTRIC 137 voix
 Edith PROD'HOMME 137 voix
 Vincent JACQUET 137 voix
 Christophe CURTY 137 voix
 Marcel FELT 137 voix
 Christiane BEUCLER 137 voix
 André AVIS 137 voix
 Marcel COTTINY 137 voix
 Wilma SINA-AUCANT 137 voix
 Robert LEMAIRE 137 voix
 Catherine BARTHELET 137 voix
 Jacques CURTY 137 voix
 Michel CARTERON 137 voix
 Frédéric MONIOTTE 137 voix
 Fabrice TAILLARD 137 voix
 Séverine MONLLOR 137 voix
 Michel CAYUELA 137 voix
 Daniel ROLET 137 voix
 Philippe BELUCHE 137 voix
 Daniel PARIS 137 voix
 Françoise GILLET 137 voix

Monsieur le Président déclare élus ces 45 délégués titulaires et ces 45 délégués suppléants pour représenter la CAGB au SYBERT.

↳ 0.6 -Election des délégués de la CAGB au SMSCoT

Monsieur le Président présente les modalités d'élection des délégués titulaires et suppléants de la CAGB au SMSCoT : à l'unanimité le Conseil de Communauté valide ces modalités.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 137

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 137

Ont obtenu :

Titulaires

Frédéric ALLEMANN	137 voix
Nicolas BODIN	137 voix
Pascal BONNET	137 voix
Benoît CYPRIANI	137 voix
Béatrice FALCINELLA	137 voix

Titulaires

Jean-Louis FOUSSERET	137 voix
Didier GENDRAUD	137 voix
Philippe GONON	137 voix
Nicolas GUILLEMET	137 voix
Solange JOLY	137 voix
Jean-Sébastien LEUBA	137 voix
Michel LOYAT	137 voix
Jacques MARIOT	137 voix
Franck MONNEUR	137 voix
Danièle POISSENOT	137 voix
Jean ROSSELOT	137 voix
Jean-Claude ROY	137 voix
Edouard SASSARD	137 voix
Nicole WEINMAN	136 voix

Titulaires

André AVIS	137 voix
Catherine BARTHELET	137 voix
Charles BATISTE	137 voix
Bernard BECOULET	137 voix
Jean-Noël BESANCON	137 voix
Maryse BILLOT	137 voix
Michel BITTARD	137 voix
Jean-Michel CAYUELA	137 voix
Philippe CHANEY	137 voix
Bruno COSTANTINI	137 voix
Marcel COTTINY	137 voix
Christophe CURTY	137 voix
Jean-Paul DILLSCHNEIDER	137 voix
Jean-Michel FAIVRE	137 voix
Marcel FELT	137 voix
Denis GALLET	137 voix
Gérard GALLIOT	137 voix
Yves GUYEN	137 voix
François LOPEZ	137 voix
Jacques MENIGOZ	137 voix
Raymond REYLE	136 voix

Suppléants

Jean-François GIRARD	137 voix
Hayatte AKODAD	137 voix
Michel OMOURI	137 voix
Joëlle SCHIRRER	137 voix
Eric ALAUZET	137 voix

Suppléants

Françoise FELLMANN	137 voix
Emmanuel DUMONT	137 voix
Odile FAIVRE-PETITJEAN	137 voix
Jean-Pierre GOVIGNAUX	137 voix
Nohzat MOUNTASSIR	137 voix
Carine MICHEL	137 voix
Patrick BONTEMPS	137 voix
Françoise PRESSE	137 voix
Béatrice RONZI	137 voix
Lazhar HAKKAR	137 voix
Françoise BRANGET	137 voix
Valérie HINCELIN	137 voix
Mireille PEQUIGNOT	137 voix
Christophe LIME	137 voix

Suppléants

Jacques CURTY	137 voix
Claude OYTANA	137 voix
Claude SIMONIN	137 voix
Brigitte VIONNET	137 voix
Michèle DE-WILDE	137 voix
Alain VIENNET	137 voix
Serge RUTKOWSKI	137 voix
Yves FILET	137 voix
Michel LETHIER	137 voix
Gilbert GAVIGNET	137 voix
Laurent SANSEIGNE	137 voix
Roger GREMION	137 voix
Pierre CONTOZ	137 voix
Claude PREIONI	137 voix
Ada LEUCI	137 voix
A HENRIET-SCHWERDOFFER	137 voix
Jacques COINTET	137 voix
Brigitte ANDREOSSO	137 voix
Rémy MICHON	137 voix
Patrick VERDIER	137 voix
Christian MAGNIN-FEYSOT	137 voix

Jean-Marie ROTH	137 voix	Françoise GALLIOU	137 voix
Claude SAVONNET	137 voix	Miguel PARRA	137 voix
Jean SIMONDON	137 voix	Jean PIQUARD	137 voix
Fabrice TAILLARD	137 voix	Sylvaine BARASSI	137 voix
Jean-Pierre TAILLARD	137 voix	Robert LEMAIRE	137 voix
Jean TARBOURIECH	137 voix	Agnès BEDEAUX	137 voix
Jacques THIEBAUD	137 voix	Jean-Pierre BASSELIN	137 voix
Claude VOIDEY	137 voix	Daniel PARIS	137 voix

Monsieur le Président déclare élus ces 48 délégués titulaires et ces 48 délégués suppléants pour représenter la CAGB au SMSCoT.

↳ 0.7 -Délégations du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette délégation au Président.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 137 Contre : 0 Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

Séance du vendredi 18 avril 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau
à Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX - **Arguel :** M. André AVIS - **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU - **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jacques THIEBAUT - **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO - **Avanne Aveney :** M. Laurent DELMOTTE – **Besançon :** M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Hayatte AKODAD (jusqu'au rapport 0.4), Mme Catherine BALLOT, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 0.2), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 0.2), Mme Françoise BRANGET, Mme Martine BULTOT, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN (jusqu'au rapport 0.4), Mme Solange JOLY, M. Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, M. Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, M. Edouard SASSARD, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 0.4)- **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER - **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC, M. Roland DEMESMAY - **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE - **Busy :** M. Philippe SIMONIN - **Chaleze :** M. Christophe CURTY - **Chalezeule :** M. Raymond REYLE - **Champagney :** M. Claude VOIDEY - **Champoux :** M. Thierry CHATOT - **Champvans les Moulins :** M. Jean-Marie ROTH - **Chatillon le Duc :** M. Denis GALLET, M. Philippe GUILLAUME - **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON (jusqu'au rapport 0.4)- **Chaufontaine :** Mme Christiane BEUCLER - **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET - **Dannemarie sur Crête :** M. Gérard GALLIOT, M. Jean-Pierre PROST - **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI - **Ecole Valentin :** M. Yves GUYEN - **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER - **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI - **Genes :** M. Jean SIMONDON - **Grandfontaine :** M. François LOPEZ, M. Laurent SANSEIGNE - **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD - **La Vèze :** M. Jacques CURTY - **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET - **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER - **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, M. Didier MARQUER - **Marchaux :** M. Bernard BECOULET - **Mazerolles le Salin :** M. Daniel PARIS - **Miserey Salines :** M. Marcel FELT - **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ - **Montferrand le Château :** M. Marcel COTTINY, M. Pascal DUCHEZEAU - **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET - **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET - **Noironte :** M. Bernard MADOUX - **Novillars :** M. Philippe BELUCHE, M. Bernard BOURDAIS - **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ - **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Claude OYTANA - **Pirey :** M. Jacques COINTET, M. Robert STEPOURJINE - **Pouilley les Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE - **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE - **Rancenay :** M. Michel LETHIER - **Roche lez Beaupré :** M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL - **Routelle :** M. Claude SIMONIN - **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET - **Serre les Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY - **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON - **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH - **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY - **Torpes :** M. Bernard LAURENT - **Vaire Arcier :** M. Patrick RACINE - **Vaire le Petit :** Mme Michèle DE WILDE - **Vaux les Prés :** M. Bernard GAVIGNET - **Vorges les Pins :** M. Charles BATISTE

Etaient absents : **Avanne Aveney :** M. Jean-Pierre TAILLARD - **Besançon :** M. Gilles DEVESA, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Lazhar HAKKAR, Mme Carine MICHEL, Mme Jacqueline PANIER - **Ecole Valentin :** M. André BAVEREL - **Miserey Salines :** M. Denis JOLY

Secrétaire de séance : Béatrice RONZI

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD (à partir du rapport 0.5), T. BENETEAU DE LA PRAIRIE (à partir du rapport 0.3), P. BONTEMPS (à partir du rapport 0.3), C. DEVESA, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, J-F GIRARD, J-P GOVIGNAUX, L. HAKKAR, S. JEANNIN (à partir du rapport 0.5), C. MICHEL, J. PANIER, N. WEINMAN (à partir du rapport 0.5), J-P TAILLARD, B. VOUGNON (à partir du rapport 0.5), A. BAVEREL, D. JOLY,

Mandataires : J-J DEMONET, M. BULTOT, N. BODIN, T. N. MOUNTASSIR, B. RONZI, V. HINCELIN, F. GERDIL, F. MONNEUR, A. GHEZALI, M N SCHOELLER, S. WANLIN, J-L FOUSSERET, M-O CRABBE-DIAWARA, R. STEPOURJINE, F. LOPEZ, Y. GUYEN, M. FELT

***Grand
Besançon***



**Communauté d'Agglomération du
Grand Besançon**

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du 18 avril 2008
à la CCI du Doubs

Ordre du jour :

Rapport n°0.1 : Installation des nouveaux délégués	21
Rapport n°0.2 : Election du Président	28
Rapport n°0.3 : Détermination du nombre de Vice-Présidents et de la composition du Bureau.....	36
Rapport n°0.4 : Election des Vice-Présidents.....	42
Rapport n°0.7 : Délégation du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat	45
Rapport n°0.5 : Election des délégués de la CAGB au SYBERT	45
Rapport n°0.6 : Election des délégués de la CAGB au SMSCoT	45

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Conseil de Communauté

Séance d'installation du 18 avril 2008

*(La séance d'installation est ouverte à 18 h 10 sous la présidence de M. Claude SIMONIN,
Doyen d'âge de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon)*

- : - : - : - : - : - : - : - : -

M. SIMONIN.- S'il vous plaît, je vous demande de faire silence pour que l'on puisse démarrer la séance.

Mesdames, Messieurs les délégués communautaires, chers collègues, bienvenue à toutes et à tous et plus particulièrement aux nouveaux délégués au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Nous sommes réunis dans cette salle des séances mise à disposition gracieusement par la Chambre de Commerce et d'Industrie pour le premier Conseil Communautaire de ce nouveau mandat afin de procéder à l'installation de nos instances

Rapport n°0.1 : Installation des nouveaux délégués

M. SIMONIN.- Donc nous allons installer les nouveaux délégués. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection du Président a lieu sous la présidence du plus âgé des membres du Conseil de Communauté, donc Claude SIMONIN de la commune de Routelle.

C'est donc en ma qualité de doyen d'âge de notre Assemblée que j'ai le plaisir et l'honneur de présider l'élection du Président du Grand Besançon. Je constate que le quorum est atteint, nous pouvons donc ouvrir la séance.

(Applaudissements)

M. SIMONIN.- Premier point d'ordre technique, je dois m'assurer que chaque délégué a bien émarginé à l'entrée de la salle. Si ce n'est pas le cas, on ne sait jamais, si ce n'est pas le cas je vous demande d'y aller rapidement. S'il y avait des délégués qui avaient oublié d'émarginer vous êtes priés de le faire tout de suite. Non ? Tout le monde a émarginé ? Apparemment.

De même, il me faut rappeler que les suppléants ne peuvent siéger, ils sont présents mais ils ne peuvent siéger, ils ne prennent pas part au vote à moins que les délégués de leur commune soient absents, sinon ils peuvent bien entendu rester parmi nous dans le public, et si titulaire et suppléant sont absents il est alors possible de donner pouvoir à d'autres délégués.

Avant de commencer je vais d'ailleurs énoncer les pouvoirs qui ont été donnés et dont nous avons eu connaissance, ainsi que les délégués qui nous ont fait part de leur absence.

Besançon, nom du délégué : Cyril DEVESA, mandataire : Nohzat MOUNTASSIR.
Françoise FELLMANN, mandataire : Béatrice RONZI, mais elle est absente.
Didier GENDRAUD, Valérie HINCELIN, mandataire.
Jean-Pierre GOVIGNAUX a pour mandataire Franck MONNEUR.
Jean-François GIRARD, mandataire : Fanny GERDIL.
HAKKAR Lazhar, mandataire : Abdel GHEZALI.
Denis JOLY, mandataire : Marcel FELT.
Jean-Pierre TAILLARD, mandataire : Robert STEPOURJINE.
André BAVEREL, mandataire : Yves GUYEN.
A partir de leur départ, pour certains délégués :
Christophe CURTY a pour mandataire Roger GREMION.
Patrick BONTEMPS a pour mandataire Nicolas BODIN.
M. BENETEAU de LAPRAIRIE a pour mandataire Martine BULTOT.

Je vais maintenant procéder à l'appel de chacun des 138 délégués désignés par les 59 communes de l'Agglomération pour les installer dans leurs nouvelles fonctions. A l'appel de votre nom vous voudrez bien vous lever et répondre présent. Si un suppléant siège à la place de son titulaire il voudra bien l'indiquer lorsque j'appellerai le nom du titulaire.

Je vais procéder par ordre alphabétique des communes. Thomas JAVAUX.

M. JAVAUX.- Présent.

M. SIMONIN.- André AVIS.

M. AVIS.- Présent.

M. SIMONIN.- Françoise GALLIOU.

Un intervenant.- Présent.

M. SIMONIN.- C'est François, c'est un homme ? Oui, c'est son suppléant, d'accord.

M. SIMONIN. - Jacques CANAL.

M. CANAL.- Présent.

M. SIMONIN.- Jacques THIEBAUT.

M. THIEBAUT.- Présent.

M. SIMONIN.- Serge RUTKOWSKI.

M. RUTKOWSKI.- Présent.

M. SIMONIN.- Geneviève VERRO.

Mme VERRO.- Présente.

M. SIMONIN.- Laurent DELMOTTE.

M. DELMOTTE.- Présent.

M. SIMONIN.- Jean-Pierre TAILLARD est absent, donc son suppléant. Nous avons un pouvoir, d'accord.

M. SIMONIN. - Eric ALAUZET.

M. ALAUZET.- Présent.

M. SIMONIN.- Frédéric ALLEMANN.

M. ALLEMANN.- Présent.

M. SIMONIN.- Hayatte AKODAD.

Mme AKODAD.- Présente.

M. SIMONIN.- Catherine BALLOT.

Mme BALLOT.- Présente.

M. SIMONIN.- Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE.

M. BENETEAU de LAPRAIRIE.- Présent.
M. SIMONIN.- Nicolas BODIN.
M. BODIN.- Présent.
M. SIMONIN.- Pascal BONNET.
M. BONNET.- Présent.
M. SIMONIN.- Patrick BONTEMPS.
M. SIMONIN. - Mme Françoise BRANGET.
Mme BRANGET.- Présente.
M. SIMONIN.- Martine BULTOT.
Mme BULTOT.- Présente.
M. SIMONIN.- Marie-Odile CRABBE-DIAWARA.
Mme CRABBE-DIAWARA.- Présente.
M. SIMONIN.- Benoît CYPRIANI.
M. CYPRIANI.- Présent.
M. SIMONIN.- Yves-Michel DAHOUI.
M. DAHOUI.- Présent.
M. SIMONIN.- Jean-Jacques DEMONET.
M. DEMONET.- Présent.
M. SIMONIN.- Cyril DEVESA. Suppléant, procuration.
M. SIMONIN. - Emmanuel DUMONT.
M. DUMONT.- Présent.
M. SIMONIN.- Odile FAIVRE-PETITJEAN.
Mme FAIVRE-PETITJEAN.- Présente.
M. SIMONIN.- Béatrice FALCINELLA.
Mme FALCINELLA.- Présente.
M. SIMONIN.- Françoise FELLMANN. Absente, un pouvoir à Béatrice RONZI.
M. SIMONIN. - Jean-Louis FOUSSERET.
M. FOUSSERET.- Présent.
M. SIMONIN.- Catherine GELIN.
Mme GELIN.- Présente.
M. SIMONIN.- Didier GENDRAUD. Suppléante, Valérie HINCELIN.
M. SIMONIN. - Fanny GERDIL.
Mme GERDIL.- Présente.
M. SIMONIN.- Abdel GHEZALI.
M. GHEZALI.- Présent.
M. SIMONIN.- Jean-François GIRARD. Il est absent et a donné pouvoir à Fanny GERDIL.
M. SIMONIN. - Philippe GONON.
M. GONON.- Présent.
M. SIMONIN.- Jean-Pierre GOVIGNAUX, pouvoir.
M. SIMONIN. - Nicolas GILLEMET.
M. GILLEMET.- Présent.
M. SIMONIN.- Lazhar HAKKAR, pouvoir à Abdel GHEZALI.
M. SIMONIN. - Valérie HINCELIN.
Mme HINCELIN.- Présente.
M. SIMONIN.- Martine JEANNIN.
Mme JEANNIN.- Présente.
M. SIMONIN.- Sylvie JEANNIN.

Mme JEANNIN.- Présente.
M. SIMONIN.- Solange JOLY.
Mme JOLY.- Présente.
M. SIMONIN.- Jean-Sébastien LEUBA.
M. LEUBA.- Présent.
M. SIMONIN.- Christophe LIME.
M. LIME.- Présent.
M. SIMONIN.- Michel LOYAT.
M. LOYAT.- Présent.
M. SIMONIN.- Jacques MARIOT.
M. MARIOT.- Présent.
M. SIMONIN.- Annie MENETRIER.
Mme MENETRIER.- Présente.
M. SIMONIN.- Carine MICHEL. Procuration
M. SIMONIN. - Franck MONNEUR.
M.- MONNEUR.- Présent.
M. SIMONIN.- Nohzat MOUNTASSIR.
M. MOUNTASSIR.- Présent.
M. SIMONIN.- Michel OMOURI.
M. OMOURI.- Présent.
M. SIMONIN.- Jacqueline PANIER, absente.
M. SIMONIN. - Elisabeth PEQUIGNOT.
Mme PEQUIGNOT.- Présente.
M. SIMONIN.- Françoise PRESSE.
Mme PRESSE.- Présente.
M. SIMONIN.- Béatrice RONZI.
Mme RONZI.- Présente.
M. SIMONIN.- Jean ROSSELOT.
M. ROSSELOT.- Présent.
M. SIMONIN.- Jean-Claude ROY.
M. ROY.- Présent.
M. SIMONIN.- Edouard SASSARD.
M. SASSARD.- Présent.
M. SIMONIN.- Joëlle SCHIRRER.
Mme SCHIRRER.- Présente.
M. SIMONIN.- Marie-Noëlle SCHOLLER.
Mme SCHOLLER.- Présente.
M. SIMONIN.- Corinne TISSIER.
Mme TISSIER.- Présente.
M. SIMONIN.- Sylvie WANLIN.
Mme WANLIN.- Présente.
M. SIMONIN.- Nicole WEINMAN.
Mme WEINMAN.- Présente.
M. SIMONIN.- J'ai oublié Danièle POISSENOT, excusez-moi.
Mme POISSENOT.- Présente.
M. SIMONIN.- Philippe CHANEY.
M. CHANEY.- Présent.

M. SIMONIN.- Auguste KOELLER.
M. KOELLER.- Présent.
M. SIMONIN.- Bertrand ASTRIC.
M. ASTRIC.- Présent.
M. SIMONIN.- Roland DEMESMAY.
M. DEMESMAY.- Présent.
M. SIMONIN.- Alain BLESSEMAILLE.
M. BLESSEMAILLE.- Présent.
M. SIMONIN.- Philippe SIMONIN.
M. SIMONIN.- Présent.
M. SIMONIN.- Christophe CURTY.
M. CURTY.- Présent.
M. SIMONIN.- Raymond REYLE.
M. REYLE.- Présent.
M. SIMONIN.- Claude VOIDEY.
M. VOIDEY.- Présent.
M. SIMONIN.- Thierry CHATOT.
M. CHATOT.- Présent.
M. SIMONIN.- Jean-Marie ROTH.
M. ROTH.- Présent.
M. SIMONIN.- Denis GALLET.
M. GALLET.- Présent.
M. SIMONIN.- Philippe GUILLAUME.
M. GUILLAUME.- Présent.
M. SIMONIN.- Bernard VOUGNON.
M. VOUGNON.- Présent.
M. SIMONIN.- Christiane BEUCLER.
M. BEUCLER.- Présente.
M. SIMONIN.- Bruno COSTANTINI.
M. COSTANTINI.- Présent.
M. SIMONIN.- Gilbert GAVIGNET.
M. GAVIGNET.- Présent.
M. SIMONIN.- Gérard GALLIOT.
M. GALLIOT.- Présent.
M. SIMONIN.- Jean-Pierre PROST.
M. PROST.- Présent.
M. SIMONIN.- Sylvaine BARASSI.
Mme BARASSI.- Présente.
M. SIMONIN.- André BAVEREL, pouvoir, d'accord.
M. SIMONIN.- Yves GUYEN.
M. GUYEN.- Présent.
M. SIMONIN.- Jean-Paul DILLSCHNEIDER.
M. DILLSCHNEIDER.- Présent.
M. SIMONIN.- Françoise GILLET.
Mme GILLET.- Présente.
M. SIMONIN.- Claude PREIONI.
M. PREIONI.- Présent.

M. SIMONIN.- Jean SIMONDON.
M. SIMONDON.- Présent.
M. SIMONIN.- François LOPEZ.
M. LOPEZ.- Présent.
M. SIMONIN.- Laurent SANSEIGNE.
M. SANSEIGNE.- Présent.
M. SIMONIN.- Jean PIQUARD.
M. PIQUARD.- Présent.
M. SIMONIN.- Jacques CURTY, suppléant, d'accord.
M. SIMONIN. - Gisèle ARDIET, suppléant.
M. SIMONIN. - Cédric LINDECKER.
M. LINDECKER.- Présent.
M. SIMONIN.- Daniel HUOT.
M. HUOT.- Présent.
M. SIMONIN.- Didier MARQUER.
M. MARQUER.- Présent.
M. SIMONIN.- Bernard BECOULET.
M. BECOULET.- Présent.
M. SIMONIN.- Daniel PARIS.
M. PARIS.- Présent.
M. SIMONIN.- Marcel FELT.
M. FELT.- Présent.
M. SIMONIN.- Denis JOLY, pouvoir.
M. SIMONIN. - Michel CARTERON.
M. CARTERON.- Présent.
M. SIMONIN.- Pierre CONTOZ.
M. CONTOZ.- Présent.
M. SIMONIN.- Marcel COTTINY.
M. COTTINY.- Présent.
M. SIMONIN.- Pascal DUCHEZEAU.
M. DUCHEZEAU.- Présent.
M. SIMONIN.- Jean-Michel CAYUELA.
M. CAYUELA.- Présent.
M. SIMONIN.- Gérard VALLET.
M. VALLET.- Présent.
M. SIMONIN.- Jean-Pierre MARTIN.
M. MARTIN.- Présent.
M. SIMONIN.- Daniel ROLET.
M. ROLET.- Présent.
M. SIMONIN.- Bernard MADOUX.
M. MADOUX.- Présent.
M. SIMONIN.- Philippe BELUCHE.
M. BELUCHE.- Présent.
M. SIMONIN.- Bernard BOURDAIS.
M. BOURDAIS.- Présent.
M. SIMONIN.- Jacques MENIGOZ.
M. MENIGOZ.- Présent.

M. SIMONIN.- Catherine BARTHELET.
Mme BARTHELET.- Présente.
M. SIMONIN.- Claude OYTANA.
M. OYTANA.- Présent.
M. SIMONIN.- Jacques COINTET.
M. COINTET.- Présent.
M. SIMONIN.- Robert STEPOURJINE.
M. STEPOURJINE.- Présent.
M. SIMONIN.- Jean-Marc BOUSSET.
M. BOUSSET.- Présent.
M. SIMONIN.- Jean-Michel FAIVRE.
M. FAIVRE.- Présent.
M. SIMONIN.- Marie-Noëlle LATHUILIERE.
Un intervenant.- Suppléant.
M. SIMONIN.- Michel LETHIER.
M. LETHIER.- Présent.
M. SIMONIN.- Stéphane COURBET.
M. COURBET.- Présent.
M. SIMONIN.- Jean-Pierre ISSARTEL.
Un intervenant.- Suppléant.
M. SIMONIN.- Claude SIMONIN, c'est moi.
M. SIMONIN.- Maryse BILLOT.
Mme BILLOT.- Présente.
M. SIMONIN.- Alain VIENNET.
M. VIENNET.- Présent.
M. SIMONIN.- Gabriel BAULIEU.
M. BAULIEU.- Présent.
M. SIMONIN.- Christian BOILLEY.
M. BOILLEY.- Présent.
M. SIMONIN.- Jean-Yves PRALON.
M. PRALON.- Présent.
M. SIMONIN.- Bernard MOYSE.
M. MOYSE.- Présent.
M. SIMONIN.- Jean TARBOURIECH.
M. TARBOURIECH.- Présent.
M. SIMONIN.- Jean-Michel MAY.
M. MAY.- Présent.
M. SIMONIN.- Bernard LAURENT.
M. LAURENT.- Présent.
M. SIMONIN.- Patrick RACINE.
M. RACINE.- Présent.
M. SIMONIN.- Michèle DE WILDE de Besançon.
Mme DE WILDE.- Présente.
M. SIMONIN.- Bernard GAVIGNET.
M. GAVIGNET.- Présent.
M. SIMONIN.- Charles BATISTE.
M. BATISTE.- Présent.

M. SIMONIN.- PANIER Jacqueline a donné pouvoir à Monsieur FOUSSERET.

Mesdames, Messieurs, vous êtes maintenant installés dans vos fonctions.
Nous allons donc aborder l'élection du Président de notre Assemblée.

Rapport n°0.2 : Election du Président

M. SIMONIN.- En ce qui concerne les secrétaires de l'élection, je vous propose de désigner deux secrétaires pour l'élection du Président. Nous pouvons choisir les benjamins de l'Assemblée. Les services m'ont indiqué qu'il s'agirait de Béatrice RONZI, née en 1983, si elle veut bien lever la main.

(Applaudissements)

Et de Hayatte AKODAD, née en 1981.

(Applaudissements)

Y a-t-il des délégués plus jeunes ? Nous n'avons pas fait d'erreur ? Non.

Y a-t-il des oppositions pour ces deux noms de secrétaire ? Non.

Donc c'est accepté, je vous remercie.

Voici les règles de l'élection, parce que nous sommes nombreux, que cela se déroule quand même rapidement et dans l'ordre ; je vous rappelle que cette élection a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu alors à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages le plus âgé est déclaré élu.

Concernant les modalités pratiques pour procéder au vote, je vous propose de fonctionner ainsi, Messieurs DEMONET et ALLEMANN voteront en premier, nous leur apporterons l'urne et la liste d'émargement. Ensuite, les délégués titulaires viendront par ordre alphabétique des communes, c'est-à-dire en commençant donc par la droite, Amagney, Arguel, etc., et ainsi de suite. Vous viendrez à la tribune en montant sur ma droite, vous émargerez auprès des secrétaires, puis vous voterez dans l'urne dont j'ai la charge, elle sera là. Enfin vous ressortirez de la salle par la porte qui est là, et vous ferez entièrement le tour de la salle à l'extérieur pour revenir par cette porte à droite. Voilà.

S'il vous plaît !

Pour voter, un kit élections vous a été remis à votre arrivée, tous les bulletins de ce kit ont été préparés en fonction des pré-désignations qui ont eu lieu dans les 6 secteurs. S'il y avait d'autres candidats les services du Grand Besançon prépareraient les bulletins en conséquence. Pour l'élection du Président vous utiliserez donc le bulletin de couleur blanche.

Lorsque tout le monde aura voté une des secrétaires recomptera avec moi les émargements, puis les bulletins dans l'urne pour que les deux nombres coïncident. L'autre secrétaire lira ensuite les bulletins et nous pointerons les suffrages.

On est bien d'accord sur ces modalités, il n'y a pas de remarques ?

C'est donc adopté.

Je vais donner la parole à Monsieur Gabriel BAULIEU.

M. BAULIEU.- Oui, merci Monsieur le Président. Je souhaiterais à cet instant prendre la parole après l'ouverture du scrutin pour le Président de notre Assemblée. Nous sommes en effet à la fin du processus électoral pour notre agglomération, pour notre Conseil de Communauté, processus qui a commencé bien évidemment avec les élections municipales et qui s'est poursuivi, conformément à notre accord politique, à notre charte, par les pré-désignations dans les secteurs, dans les 6 secteurs que sont les secteurs de la périphérie et le secteur que constitue la ville également. A la fin de ce processus et avant l'élection du Président il me semble souhaitable de rappeler l'esprit dans lequel nous avons précisément bâti, rédigé et approuvé la charte de l'Agglomération. Je viens de parler des secteurs, et si nous nous sommes dotés de ce dispositif de pré-désignations c'est parce que, dans notre charte, nous avons fait le choix de faire en sorte que cette agglomération repose sur le plus grand équilibre qu'il soit, même s'il peut apparaître étonnant puisque pour bâtir l'intercommunalité il a été convenu de faire en sorte que nous ayons dans cette Assemblée en quelque sorte une majorité inversée entre les représentants de la ville et les représentants de la périphérie, puisque 60 % des délégués de cette Assemblée sont issus de la périphérie et 40 % issus de la ville. C'est cet accord politique majeur qui a permis de faire en sorte que l'intercommunalité naisse dans cette agglomération, il est un élément important d'équilibre complet, à savoir que nous avons une majorité de représentants de la périphérie, mais cela emporte notre engagement politique également d'élire à la présidence de notre Conseil le maire de Besançon ou son représentant, et c'est dans le droit fil, dans l'esprit, dans le respect de la lettre et de l'esprit de cette charte que bien évidemment je souhaite ce soir proposer à l'Assemblée l'élection du maire de Besançon, cela dans le strict respect de ce qui s'est passé dans les élections au niveau de nos communes, au niveau de nos secteurs, qu'ils soient de périphérie ou de la ville.

Donc je souhaite présenter la candidature, proposer la candidature de Jean-Louis FOUSSERET puisque c'est celui qui a vocation à être notre Président, conformément à l'accord politique, encore une fois, sur lequel nous avons construit et nous avons fait vivre cette agglomération.

Je souhaite ajouter quelques mots à cette proposition puisque Jean-Louis FOUSSERET se trouve assis au seuil d'un nouveau mandat, d'un deuxième mandat à la tête de notre agglomération. Chacun sait qu'il a présidé à la destinée de cette Agglomération au cours du mandat de 2001 / 2008, mandat au cours duquel il a montré toutes ses qualités à la tête de l'Agglomération, chacun sait, chacun a pu mesurer que Jean-Louis FOUSSERET a une vision de notre agglomération, on sait combien il est passionné pour notre territoire, déterminé et gros travailleur, j'ai même envie de dire "gros bosseur", et puis nous avons mesuré également combien il ne lâche pas les objectifs. Je souhaite dans ce propos ajouter quelques considérations qui concernent Jean-Louis FOUSSERET qui a également des qualités humaines avérées et que j'ai eu l'occasion de mesurer et d'apprécier, je ne suis pas le seul. Nous avons donc plusieurs raisons d'élire Jean-Louis FOUSSERET ce soir, c'est ce que je nous invite à faire bien évidemment, au nom de notre accord politique, ciment de la construction et de l'équilibre du Grand Besançon, et au nom également des qualités personnelles de Jean-Louis FOUSSERET.

Je vous en remercie d'avance.

(Applaudissements)

M. SIMONIN.- Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, vous avez la parole.

M. FOUSSERET.- Monsieur le Président, si vous m'y autorisez, Mesdames, Messieurs les délégués communautaires, chers collègues.

Merci Gaby de ce que tu viens de dire, c'est beaucoup trop élogieux, il était temps que tu t'arrêtes, effectivement, mais merci, je suis vraiment sensible à ce que tu viens de dire, et effectivement, comme Gabriel BAULIEU, le maire de Serre-les-Sapins, vient de le dire, je me porte candidat à la présidence du Grand Besançon.

Tu viens, Gaby, de rappeler que nous avons adopté une charte qui scelle un accord politique de fonctionnement. Lorsqu'a été conçue l'Agglomération, je rappelle que notre agglomération a vu le jour le 1^{er} janvier 2001, cet accord avait été alors discuté entre le représentant... entre le maire de Besançon qui était à l'époque Robert SCHWINT et Claude GIRARD. Il y avait eu effectivement un accord qui était le suivant, c'est que Besançon qui représente 68 % de l'Agglomération ne revendiquait pas ces postes et qu'il était représenté par 40 % pour effectivement qu'il y ait cette règle de la majorité inversée tant il est vrai que l'ensemble des communes et même les plus petites doivent être représentées dans cette agglomération, et que c'est sur cette base, avec cet esprit d'agglomération où chacun a les mêmes droits, où il n'y a pas de petites et de grandes communes, que nous avons construit effectivement cette communauté de destins qui, désormais, s'appelle le Grand Besançon.

Nous avons, vous le savez, voulu créer un véritable espace de solidarité, bien sûr de solidarité entre les communes, et un espace de développement cohérent entre la ville centre, la capitale régionale, et sa périphérie afin que chacun soit représenté. Notre Communauté d'Agglomération a une particularité, vous savez que c'est la plus grande de France par le nombre de ses communes ; 58 communes, cela fait beaucoup, effectivement, et il y a surtout des petites communes plus Besançon, bien sûr, et lorsqu'on passe de Besançon et ses 120 000 habitants, la seconde commune c'est Thise, et c'est une particularité, effectivement, cette grande différence de population. C'est pour cela qu'il fallait, pour donner un signe de confiance, et nous en avons à l'époque longuement parlé avec Claude GIRARD et Robert SCHWINT, puisqu'en janvier 2001, quand même, je me préparais déjà, en tout cas j'espérais être le maire de Besançon quelques mois plus tard, nous avons donc conclu qu'il était important que l'ensemble des communes se sente représenté. C'est donc, pour employer un terme que je n'aime pas beaucoup, j'emploie très peu de termes anglais, a gentleman agreement, c'est-à-dire un accord entre nous qui convenait que bien sûr il y avait une élection mais que le maire de Besançon pouvait, ou son représentant, être candidat. C'est un principe fondateur qui est un gage de bonne volonté et de volonté mutuelle de l'ensemble de nos communes de travailler ensemble, et cela va même bien sûr au-delà de la présence, va bien sûr dans l'ensemble des différentes représentations que nous serons amenés à décider dans les jours à venir, et même ce soir au moment de l'élection des Vice-Présidents.

C'est une règle qui doit nous permettre à tous de travailler dans un climat de confiance car on ne peut pas travailler sans confiance, et de respect réciproque, et je crois que nous l'avons fait au cours de ces 7 dernières années en bannissant, et j'y veillerai, peut-être encore plus que la dernière fois, en bannissant tous les discours et les actes de politique politicienne qui au fond font plaisir... ce sont des petits plaisirs que l'on peut éprouver lorsque l'on fait ces actes mais qui nous font, on s'en rend bien compte, et j'ai rencontré beaucoup de maires depuis les élections municipales qui sont d'accord avec moi, tout cela nuit au travail que nous devons mener dans l'intérêt général des communes que nous sommes ici fondés à représenter. C'est donc en vertu de ce pacte fondateur et fort de l'expérience, c'est vrai, des enseignements de ce premier mandat à la tête du Grand Besançon, que je sollicite à nouveau votre confiance pour poursuivre le travail engagé depuis 2001 dans le respect total de la diversité des opinions et des points de vue, avec un seul objectif : satisfaire nos concitoyens bien sûr et les forces vives de l'Agglomération. Je l'ai dit à un certain nombre de collègues que j'ai rencontrés, pour beaucoup de maires, de délégués, je ne connais pas leur appartenance politique et je m'en moque, pour un certain nombre je les connais, mais pour beaucoup, plus de la moitié, je ne les connais pas et pour moi ce n'est pas capital, ce qui est capital c'est la volonté de chacune et de chacun d'entre nous de s'investir pour l'Agglomération.

La proposition de répartition des responsabilités au sein du Bureau que, si je suis amené à être président, je vous présenterai, mais il faut attendre l'élection, montrerait d'ailleurs cette volonté pour que toutes les communes, tous les secteurs, même les plus petits, soient représentés, que toutes les opinions politiques soient représentées, car bien sûr le Grand Besançon est un établissement public mais c'est avant tout, je le disais tout à l'heure, une communauté de destins qui rassemble des femmes et des hommes d'un

territoire pour construire effectivement le développement de ce territoire.

Et c'est à eux que nous devons notre légitimité, nous qui avons donc été élus, et nous avons la responsabilité devant eux, devant nos électeurs, de travailler ensemble, et ma mission, mais c'est aussi la vôtre, c'est donc de servir ce territoire qui d'ailleurs, et on ne le dit pas assez souvent, on doit être beaucoup plus fier de notre territoire, d'un territoire qui possède en son sein des richesses incomparables, des talents à encourager et beaucoup d'initiatives à soutenir, et j'entends bien, comme je l'ai fait ces dernières années, consacrer toute mon énergie à ce travail qui, vous le savez, me passionne, et qui est parfaitement complémentaire du travail que je mène avec mon équipe à la Ville de Besançon. Parce que, vous le savez, il ne peut pas y avoir d'agglomération forte sans une ville centre, qui est de plus une capitale forte et dynamique, mais il ne peut pas y avoir de ville forte si les communes de la périphérie ne sont pas elles aussi solides et pleines de vitalité. Nos destins sont donc liés, c'est une communauté de destins et nos destins sont donc liés.

Voilà ce que je voulais simplement et très rapidement vous dire. Voilà en quelques mots le sens de ma candidature.

Je vous remercie Monsieur le Président.

(Applaudissements)

M. SIMONIN.- Y a-t-il d'autres candidats pour la présidence du Grand Besançon ? Je n'en vois pas.

Une remarque que je vous donne, on peut rayer un nom et en ajouter d'autres sur les bulletins.

Personne ne désire prendre la parole ?

Mesdames, Messieurs, je vous propose de procéder à l'élection du président selon les modalités que nous venons de fixer.

On vous rappelle que les délégués qui ont un pouvoir votent deux fois.

(L'Assemblée procède au vote du Président)

M. SIMONIN.- S'il vous plaît, je vous demande de rejoindre vos places et de faire le silence, s'il vous plaît !

Avant de donner les résultats, une petite précision concernant les procurations, une procuration est arrivée dont nous n'avons pas parlé tout à l'heure, Madame Carine MICHEL a donné pouvoir à Madame Sylvie WANLIN.

Les 138 délégués de la CAGB sont donc présents et représentés.

Les résultats de ce premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de votants : 138

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 138

Bulletins blancs et nuls : 11

Suffrages exprimés : 127

La majorité absolue est donc de 64

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET a obtenu 127 voix.

(Applaudissements)

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, ayant réuni la majorité des suffrages, est élu Président du Grand Besançon. Je l'invite à venir présider l'Assemblée.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Doyen et cher collègue, Mesdames, Messieurs et chers amis, merci, très sincèrement merci pour cette confiance que vous venez très très largement de me renouveler, et puis j'espère que les 11 abstentionnistes je saurai... je dois d'ailleurs en connaître une grande partie, mais je saurai les convaincre dans les années à venir qu'en fait ma seule volonté c'est de travailler avec vous au service de toutes les communes de notre Communauté d'Agglomération.

Donc très sincèrement merci. C'est pour moi un très grand honneur, vous le savez, que de me retrouver élu à cette présidence de la Communauté d'Agglomération mais je mesure aussi le poids de cette responsabilité, c'est une responsabilité qui est à la fois lourde mais passionnante, et je mesure aussi l'exigence de tous les instants que cela va demander, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle, vous le savez, j'ai souhaité me consacrer à plein-temps à la ville, la ville-capitale, et à notre Agglomération, et je ne regrette pas ce choix car ces mandats de terrain sont des mandats absolument exaltants et nous avons tant et tant à construire ensemble dans les 6 années à venir.

Alors bien sûr je voudrais aussi accueillir très chaleureusement tous les nouveaux délégués communautaires, ceux qui ont été désignés par leur commune, et je sais qu'ils sont très nombreux. Il y a beaucoup de petits nouveaux que nous voyons ici ce soir pour la première fois, il y en a 58 qui nous ont rejoints ce soir, donc 35 pour la périphérie et 23 pour Besançon. Ce qui fait donc, avec ces nouveaux délégués, un taux de renouvellement de 42 % de notre Assemblée, et je crois que c'est significatif, cela va nous apporter beaucoup de vitalité, nous apporter des yeux neufs sur les dossiers que nous gérons. Je leur souhaite, au nom des anciens, la bienvenue à la CAGB.

J'ai également aussi une pensée pour celles et ceux qui ne sont plus parmi nous, soit parce qu'ils l'ont choisi ou par la décision des électeurs.

La Communauté d'Agglomération, vous le savez, a été créée en 2001 par mon prédécesseur et ami Robert SCHWINT en total accord, d'ailleurs, avec Claude GIRARD qui avait été là pour négocier avec vous les intérêts des communes de la périphérie. 2001 / 2008, 7 ans, c'est donc une communauté qui est jeune mais qui a déjà une histoire, nous avons ensemble une histoire commune et nous sommes vraiment partis de l'acte de la coopération intercommunale qui avait été mis en place grâce au District et encore avant avec la conférence des maires, et lorsque je me souviens, dans les années 83-84 des relations qu'il y avait entre la ville de Besançon et les communes de la périphérie, les craintes réciproques tant des communes de la périphérie que de Besançon, je peux mesurer quel est le chemin qui a été parcouru en 25 ans, et d'ailleurs si aujourd'hui la Communauté d'Agglomération n'existait pas, on se demande bien comment nous ferions pour fonctionner.

Comme je l'indiquais dans ma déclaration de candidature, le sens de l'Agglomération se puise dans l'équilibre ; j'aurai en permanence le souci de l'équilibre entre la ville et la périphérie. Nous devons mener un travail consensuel et sans esprit partisan, dans la confiance et le respect mutuel. Nous ne sommes pas ici le représentant de sa commune, qu'elle soit grande ou petite, nous sommes les représentants de l'Agglomération du Grand Besançon.

Et puis l'un des buts premiers du Grand Besançon est aussi de prouver qu'il y a à se regrouper. Lorsqu'on se regroupe c'est pour être plus fort ensemble et c'est pouvoir faire ensemble ce que les communes ne pourraient pas faire seules afin donc d'agir au niveau qui nous paraît le plus pertinent. Ces principes, nous les avons déjà mis en œuvre au cours des 7 années qui viennent de s'écouler et qui signaient le premier mandat de l'Agglomération. Nous avons pu constater concrètement qu'il était possible de le faire, je ne suis donc pas inquiet, nous allons continuer dans cette direction.

Ensemble nous allons faire évoluer l'image du Grand Besançon pour créer encore plus qu'aujourd'hui, même si ce sentiment existe, mais créer encore plus ce sentiment d'appartenance à cette grande communauté de destins qu'est notre Agglomération. L'avenir commence ce soir, mais cet avenir va voir arriver d'importants chantiers à engager, de nombreux défis à relever pour le développement de notre Agglomération. Nous sommes, vous le savez, dans une concurrence très très dure entre les territoires, les

villes, les agglomérations, les départements, les régions, et nous devons donc être ambitieux pour donner une véritable lisibilité, bien sûr, à la Franche-Comté, au département du Doubs, et aussi à l'agglomération capitale.

Nous devons donc, dans les mois à venir, être ambitieux mais aussi être réalistes car nous savons combien effectivement nos moyens seront limités financièrement dans les années à venir, et combien nous devons être attentifs à l'ensemble des dépenses que nous engagerons. Nous devons être attentifs car c'est vrai que le contexte financier fluctue et qu'il y a un certain nombre d'incertitudes que nous devons lever certainement dans les mois et les années à venir. Alors, pour les 6 années, quelques grandes idées, trois piliers pour notre Agglomération :

Tout d'abord, en numéro 1, le développement économique, le développement des richesses de notre Agglomération. Nous avons ici un capital qui est encore certainement, en matière de développement économique, qui est encore certainement sous-développé, sous-utilisé. Nous devons être fiers de nos compétences, fiers de nos savoir-faire, fiers de notre main-d'œuvre, et la priorité des priorités c'est effectivement le développement économique.

Nous devons avoir aussi comme impératif, comme exigence, le développement durable et le respect de l'environnement, en particulier grâce au transport en commun dont nous avons la charge, et lorsqu'on mesure quelles sont les augmentations actuellement du prix de l'énergie on voit bien combien nous devons réfléchir et anticiper pour faire en sorte que dans notre agglomération, dans quelques années, on puisse tout simplement continuer à y circuler et à y respirer. Et puis nous devons aussi continuer à nous battre pour améliorer le cadre de vie, la qualité de la vie dans nos communes, et tout cela, bien sûr, est lié à leur attractivité et au développement culturel, sportif et touristique, lequel développement culturel, sportif et touristique est un des éléments forts, vous le savez, c'est un de mes credos, du développement économique, et là on a bouclé, nous sommes revenus au premier pilier.

Donc le développement économique, je vais aller assez rapidement, vous savez que c'est une des compétences majeures de notre agglomération, nous allons mettre en place, ici, sur notre territoire, les conditions optimums pour que les entreprises qui y sont puissent s'y développer et que celles qui n'y sont pas aient envie d'y venir.

Lorsque je visitais, encore hier, l'entreprise TECLAM qui a repris les locaux d'IMASONIC, c'est vrai que je disais que nous avons encore beaucoup à faire, beaucoup à faire, effectivement, sur ce territoire, mais nous avons aussi beaucoup d'atouts.

Deuxième point que j'ai évoqué, le développement durable bien sûr, mais je ne vais pas trop développer ce que j'avais prévu à l'origine sur le domaine économique, nous aurons l'occasion d'y revenir, car je ne perds pas de vue que ce que nous venons de faire là il est possible que nous ayons à le refaire 30 fois, donc la soirée risque d'être un peu longue, mais je proposerai peut-être une autre alternative. Je vais donc tout de même raccourcir mon discours, sans quoi je sens que je vais sentir des signes d'impatience dans l'Assemblée.

Je veux aussi simplement parler de Temis, nous y reviendrons au cours de nos débats, Temis, la Maison des Microtechniques, nos zones industrielles, les 12 zones d'activité, je veux parler aussi, simplement un mot, pour l'accueil du TGV Rhin-Rhône qui sera, c'est le cas de le dire, sur les rails fin 2011, et le TGV c'est une véritable opportunité pour notre Agglomération, nous ne devons pas manquer ce rendez-vous avec la grande vitesse, et l'Agglomération a la responsabilité de bien préparer cet accueil du TGV et de bien réfléchir à la liaison indispensable entre la gare de Viotte et la gare qu'on appelle pour l'instant la gare de Besançon / Auxon, qui sera peut-être demain celle de Besançon Franche-Comté TGV. Vaste débat, mais le fond du problème n'est pas là, le fond du problème est qu'il faut réussir l'arrivée du TGV, réussir la liaison entre les deux gares, et il faut savoir que le TGV est un fantastique outil pour venir à Besançon, mais c'est aussi, si on n'y prend pas garde, un fantastique outil pour s'en échapper. Il faut donc être vigilant.

Concernant le développement durable, vous savez que nous devons être exemplaires, nous devons

penser global et agir local, bien sûr cela nous ramène, je le disais il y a un instant, au problème des transports, nous avons avec GINKO un des réseaux les plus performants de France, qui dessert et relie toutes nos communes, et cela a été la première grande action que nous avons menée en 2002. C'était là aussi un signal fort, une image symbolique à laquelle nous sommes tous très attachés. Demain nous allons aller plus loin avec la mise en place d'un Transport en Commun en Site Propre.

C'est bien sûr un investissement très lourd, il faut le dire, mais aussi un équipement majeur pour, à l'horizon de 2013, qu'il y ait effectivement une première tranche qui soit mise en service car vous pouvez le constater chaque soir, dans l'Agglomération du Grand Besançon il y a d'énormes difficultés à se déplacer. Et lorsqu'on se déplace mal dans une agglomération c'est un frein évident au développement économique, les entreprises ne se développent pas, les entreprises ne s'installent pas dans des agglomérations qui seraient "embolisées" par une multitude de véhicules. Il faudra donc là aussi que nous puissions avancer et que nous fassions les efforts qui seront nécessaires à faire.

Nous aurons d'ailleurs à nous prononcer sur les modalités de la concertation dès le prochain Conseil du

5 mai puisque la décision du TCSP a été prise, vous le savez, je dis cela de mémoire, en décembre 2006.

C'est cela, Jean-Paul ?

M. VOGEL.- Décembre 2005.

M. LE PRESIDENT.- Décembre 2005.

Autre volet d'action pour le respect de l'environnement, la gestion des déchets dont nous avons la charge depuis le 1^{er} janvier 2006, et nous en reparlerons entre autre avec le SYBERT.

Concernant rapidement l'amélioration du cadre de la qualité de la vie, développement culturel, sportif et touristique, vous avez pu voir dans la presse d'aujourd'hui un excellent article d'ailleurs sur le port fluvial que l'Agglomération est en train de réaliser sur le site à Besançon, et le pendant de cette opération sur le site de Deluz. Nous avons là un certain nombre de compétences. Concernant la qualité de vie, c'est aussi la politique du logement avec la délégation des aides à la pierre que nous avons, ou encore notre PLH, et on sait bien combien cette question du logement est sensible. Nous avons à cœur, ici, d'y travailler efficacement comme nous l'avons fait tout au long du mandat précédent. Avec aussi des problèmes difficiles à régler, le problème des aires d'accueil des gens du voyage.

L'amélioration du cadre de vie c'est aussi plus particulièrement dans les petites communes la valorisation du patrimoine exceptionnel qu'elles recèlent, et nous avons pour cela un fonds que nous avons créé ici, c'est le fonds centre de village, le fameux fonds B3.5 que les nouveaux maires apprendront très rapidement à connaître et à utiliser.

En matière culturelle, bien sûr nous avons la responsabilité du Conservatoire à Rayonnement Régional, conservatoire de musique, la mise en réseau des écoles de musique, et aussi le projet de la cité des arts et de la culture, projet de Kengo KUMA dont on a déjà largement parlé. C'est une opération que nous menons bien sûr en lien avec la Région de Franche-Comté et avec la Ville de Besançon puisque sur ce site du port fluvial il y aura le Conservatoire mais aussi le FRAC.

Enfin, pour terminer, le tourisme, c'est un domaine dans lequel nous nous sommes engagés il y a quelques années, qui est certainement un peu sous-exploité ici, sur la Région de Besançon, le tourisme c'est aussi du développement économique, en matière d'image et d'attractivité c'est quelque chose qui est très important, et on voit bien par exemple le succès qui est remporté par la vélo-route, et je pense que ce succès va aller en augmentant.

Pour terminer, le rayonnement de notre agglomération passe aussi par une application très active

dans des instances nationales que sont la métropole Rhin-Rhône qui a été créée, je vous le rappelle, à Besançon et dont je suis le Président, pour l'association des maires des grandes villes de France, par le GARP, le Groupement des Autorités Organisatrices de Transports, responsable des transports. Je vais continuer à essayer d'être très présent dans l'ensemble de ces réseaux, car en étant présent dans ces réseaux on sait très bien que l'on est d'abord bien informé et qu'on est bien placé pour pouvoir agir et obtenir des crédits qui, malheureusement, pour l'instant nous manquent.

D'une manière générale, en matière de fonctionnement, je vous proposerai de poursuivre la mutualisation de nos services entre la Ville et l'Agglomération et la rationalisation des moyens pour continuer à appliquer le principe des économies d'échelle que j'ai développé pendant toute ma campagne municipale à Besançon, c'est faire plus, faire mieux en dépensant moins. C'était vrai à Besançon, c'est aussi vrai ici à l'Agglomération, comme je pense que c'est vrai aussi dans l'ensemble de vos communes.

J'aurais beaucoup de choses à dire mais il y a encore des formalités à faire, des élections, j'en reste là, vous aurez tout le temps d'intervenir par la suite. Je vous remercie de votre attention et à moins qu'il y ait une intervention, mais je préférerais peut-être qu'on ne lance pas le débat tout de suite, si vous en êtes d'accord, si quelqu'un me demande la parole je lui passerai, mais je ne vois personne demander la parole, donc... je n'ai personne vu, il y a quelqu'un ? J'avais bien vu, mais vous pourrez prendre la parole tout à l'heure. Simplement, nous ne sommes qu'au début de la séance, et il faut déjà que nous déterminions le nombre des vice-présidents et la composition du Bureau. C'est le rapport 0.3.

Rapport n°0.3 : Détermination du nombre de Vice-Présidents et de la composition du Bureau

M. LE PRÉSIDENT.- Vous pouvez prendre vos rapports 0.3 : « L'article L 5211-10 du CGCT prévoit que le Bureau de l'établissement public de coopération est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Président, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. » Le nombre de Vice-Présidents à la CAGB ne peut donc excéder 41.

Je vous propose de mettre en place un Bureau de 29 Vice-Présidents afin que le Bureau soit composé du Président et de 29 Vice-Présidents. Normalement il devrait y avoir des diapos qui viennent se projeter à l'écran.

Comment avons-nous procédé ? Vous savez que dans notre agglomération il y a 6 secteurs, 5 secteurs de la périphérie et le secteur de Besançon. Chaque secteur, vous le savez, s'est réuni sous la présidence de l'animateur de secteur précédent, et en toute transparence et en toute indépendance ces secteurs ont élu les membres qui seront présents au Bureau. Je ne m'en suis absolument pas occupé, ce sont les secteurs qui ont désigné leurs représentants.

Concernant le Conseil Municipal de Besançon, il s'est réuni pour décider de ses représentants, ce qui a été fait il y a environ une huitaine de jours. Nous avons donc proposé... les 29 pré-désignés se sont réunis et se sont mis d'accord à l'unanimité sur une liste que je vous présenterai dans un instant, sur une liste où tous les secteurs sont représentés, les petites, les moyennes, les grandes communes, et l'ensemble des sensibilités politiques de notre agglomération, tout du moins pour celles que l'on connaît car je vous ai dit que je ne les connaissais pas toutes. Ces propositions que je vous ferai dans un instant, après que nous ayons choisi cela, sont quelque chose qui a été accepté à l'unanimité par l'ensemble des délégués qui sont vos émissaires, donc que vous avez élus dans vos secteurs, sachant que, je le répète, Besançon s'est réuni, a élu les siens, et que les autres secteurs se sont réunis et que chacun a été indépendant.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Pour l'instant je dois mettre au vote le nombre des 29 Vice-Présidents.

Jacques.

M. THIEBAUT.- Monsieur le Président, en fonction de ce que vous venez de nous présenter, je pense qu'il est judicieux d'en mettre 30. Vous avez remarqué dans la liste qui viendra ultérieurement que les communes d'Auxon ne sont pas représentées, ce qui est fâcheux à mon avis puisque vous le mettez... il y a deux Vice-Présidents qui seront chargés des infrastructures routières et ferroviaires et vous nommez un Vice-Président qui sera chargé du TGV grand projet.

Vous comprendrez aisément, Monsieur le Président, que les maires des communes d'Auxon Dessus et Dessous ne cautionnent pas forcément le fait qu'il y en ait un des deux qui ne soit pas présent. Donc je souhaiterais que ce chiffre soit augmenté d'un ou que vous revoyiez votre position, mais je ne peux cautionner cet état de chose.

M. LE PRESIDENT.- J'entends, mais ce n'est pas ma position. Le secteur s'est réuni, vous vous êtes réunis, et j'imagine que vous avez développé ces arguments, que le secteur a décidé et a tranché. Cela dit, je ne suis pas opposé à ce que le Bureau en reparle, je pense effectivement que nous pouvons en reparler, mais je crois que ce soir on ne va pas rentrer dans une renégociation globale de tout cela, parce que ça a déjà été fait, je pense que le secteur auquel vos deux communes, puisque je sais que Serge a la même analyse que toi, étaient présentes, il y a eu un vote, moi je ne fais qu'appliquer le résultat de ce vote.

Cela dit, je peux prendre l'engagement de faire cette proposition au Bureau lorsqu'il se réunira, mais on ne peut pas ce soir commencer à rediscuter sur un équilibre global qui a été mis en place. Je le répète, tout le monde a été concerté, on a voté, tous les secteurs ont voté, et si on commence à rentrer là-dedans, on va me dire autre chose sur le Plateau, etc. Ce n'est donc pas possible ce soir. Par contre, il y a un problème qui est posé, j'entends bien que le Bureau puisse en discuter et que l'on refasse éventuellement des propositions.

Serge, tu voulais dire un mot là-dessus ?

M. RUTKOWSKI.- Effectivement, on s'est réuni en secteur Nord pour désigner les Vice-Présidents, j'ai posé ma candidature justement pour la problématique TGV et l'aménagement autour de la gare TGV qui est un aménagement quand même très lourd pour le mandat à venir, et vous l'avez évoqué, et je pense que beaucoup de personnes l'ont évoqué lors de leur campagne il n'y a encore pas bien longtemps. Je n'ai pas été élu sur le secteur en tant que Vice-Président, j'espère que cela n'a pas été le fait de copinage entre personnes de ce secteur mais plutôt de compétences. Je ne mets pas en cause l'élection. Ce que je veux dire c'est que mettre un 23^{ème} Vice-Président TGV grand projet, je pense qu'il aurait été préférable qu'il y ait un représentant sur le secteur d'Auxon puisque c'est tout de même le secteur qui est fortement impacté, et le seul secteur qui est impacté par l'arrivée de ce TGV, par l'aménagement autour de la gare, je répète que c'est 35 hectares économiques qui sont autour de cette gare TGV exclusivement sur la commune d'Auxon Dessus. Une deux fois deux voies qui y amène, un RDI nouveau qui amènera à cette zone économique, et effectivement le secteur Nord n'a pas cru bon et préférable de mettre un Vice-Président justement pour être au Bureau de la Communauté d'Agglomération et je le déplore, ça aurait été, je pense, judicieux qu'il y ait justement un représentant des Auxon au Bureau de la Communauté d'Agglomération. C'est pour cela que ce soir, si vous me le permettez, je présenterai ma candidature, si c'est possible, à ce poste de 23^{ème} Vice-Président pour représenter le secteur d'Auxon.

M. LE PRESIDENT.- Tu as tout à fait le droit de présenter ta candidature au poste de 23^{ème} Vice-Président. Ce n'est pas ce que je proposais, je proposais qu'on en discute éventuellement en Bureau, mais tu as tout à fait le droit, bien sûr, de présenter ta candidature et je reçois cette candidature pour le 23^{ème} poste de Vice-Président qui est lequel ? TGV grand projet.

Ce que je veux dire quand même, redire une chose, la liste que je vais vous proposer est le résultat d'un savant dosage. Toutes les communes, tous les secteurs sont représentés par un Vice-Président délégué,

ensuite il y a eu des élections dans les secteurs, ces élections dans les secteurs, c'est comme toute élection, il y en a qui sont élus et il y en a qui ne sont pas élus, cela s'appelle la démocratie. Maintenant il y a un problème qui est posé, moi je pense qu'il faut qu'on essaie de le régler, ou en associant le maire d'Auxon-Dessus aux réunions qui parleront de cela, ou on trouvera autre chose.

Il y a deux solutions, ou tu proposes ta candidature ce soir et on considère que le problème est réglé, mais j'imagine que je sais comment il va être réglé, puisque je répète, la pédagogie c'est de répéter, c'est un équilibre, si on commence à détricoter cela on redétricote tout, parce que le 23^{ème} Vice-Président qui est là a lui été élu dans son secteur, et si ce Vice-Président qui a été élu dans son secteur, tu es à ta place, j'ai tout de même un engagement, et je sais d'ailleurs qui c'est, je le vois dans la salle celui que je vais vous proposer là, cela veut dire qu'il ne va plus être Vice-Président et qu'il va falloir trouver une solution.

Voilà, j'attire votre attention sur le fait que je ne suis pas favorable à ce que l'on remodifie cet équilibre global.

Serge.

M. RUTKOWSKI.- Je ne remets pas en cause la personne qui a été élue à ce poste-là, mais je déplore que ce ne soit pas une personne du secteur touché par l'arrivée du TGV et un autre Vice-Président qui n'a pas préparé le projet. Cela fait tout de même 7 ans que je suis sur le TGV, que je suis toutes les réunions TGV, et pour la réunion du secteur Nord les gens du secteur Nord n'ont pas trouvé judicieux... alors je ne sais pas pourquoi...

M. LE PRESIDENT.- Il fallait vous arranger entre vous, quand même !

M. RUTKOWSKI.- Oui, mais l'arrangement, vous connaissez le secteur, on parle toujours des Auxon, ce qui veut dire que c'est deux communes, et le secteur Nord représente 5 communes, et dont 4 communes qui font partie d'un syndicat déjà entre eux. Donc je ne remets pas en cause le vote, ce que je remets en cause c'est que l'on puisse élire un Vice-Président sur le TGV grand projet qui n'a pas suivi les dossiers. Le dépôt de permis de la gare a été déposé, pas encore accepté, mais on est à 4 ans de voir des trains passer sur cette ligne ! Il aurait peut-être été judicieux de montrer justement qu'il y avait un 23^{ème} Vice-Président TGV grand projet pour que les gens puissent réfléchir calmement et penser, parce qu'on a parlé de développement économique, on a parlé de transports mais on n'a pas eu ces sous-commissions.

M. LE PRESIDENT.- J'entends bien, mais enfin... s'il vous plaît ! Chacun ici... on prend cet exemple-là, mais on pourrait en reparler pour le développement économique, pour l'ensemble des projets. Moi je propose autre chose, je propose... et d'abord je retiens ta candidature, chacun pourra voter pour toi, ensuite il y aura un vote, on comptera, je pense qu'effectivement, par contre, il faut trouver un moyen d'associer les maires des Auxon, les deux, les associer au débat sur le TGV, ça ne pourra pas être autrement. D'ailleurs je rappelle que vous êtes déjà associés dans la gouvernance TGV, c'est-à-dire que l'institution qui suit cela, ça s'appelle la gouvernance TGV dans laquelle il y a le Département, il y a la Région, le Conseil Général, il y a même la Communauté de Commune du Val de la Dame Blanche, je crois, on avait répondu à votre demande, parce qu'elle était légitime, de vous y associer. Donc moi, ce que je prends comme engagement c'est de vous associer et de demander entre autre au Vice-Président, le 23^{ème} que je vous proposerai qui est élu, de lui demander effectivement de travailler avec vous et peut-être éventuellement de trouver une autre solution. Mais moi, ce soir, je ne peux pas proposer de remettre en cause un équilibre global qui est accepté par tout le monde, parce qu'on est là jusqu'à 3 heures du matin, parce que c'est comme les dominos, tu vas en retirer un et tout va s'écrouler.

Jacques.

M. THIEBAUT.- C'est pour cela que je t'ai proposé d'en rajouter un 30^{ème}.

M. LE PRESIDENT.- Attendez, ce n'est pas ce soir qu'on en rajoute un 30^{ème}, parce qu'après il y en a d'autres qui vont me demander d'en rajouter un 31^{ème}. C'est une décision qui sera prise par le Bureau, pourquoi pas, mais qui sera prise par le Bureau, mais si ce soir ta candidature est déposée et que tu n'es pas élu, le problème, ce soir, il sera réglé. Si tu n'es pas élu, tu n'es pas élu. Mais je pense qu'il faut trouver un moyen d'associer et je ne dirai pas simplement Serge RUTKOWSKI, mais d'associer aussi Jacques puisque vous êtes les deux tout de même impactés, on ne peut pas imaginer faire un projet TGV, un projet gare, sans que vous soyez là.

M. RUTKOWSKI.- Oui, mais vous savez très bien qu'être intégré à une réflexion comme on l'a fait sur les commissions TGV n'est pas être au Bureau à la Communauté d'Agglomération. Le TGV, ce n'est pas que la ligne TGV, c'est l'économie, vous l'avez dit, c'est le développement durable autour de la gare et avec les normes HQE qu'on est en train de mettre sur cette zone d'économie et sur cette gare. C'est beaucoup de choses qui font qu'il faut que l'on soit au Bureau pour pouvoir écouter tout ce qui se fait.

M. LE PRESIDENT.- Mon cher Serge, j'ai entendu ce que tu dis, quand on en sera au 23^{ème} Vice-Président, ceux qui veulent voter pour toi, avec le risque de défaire cet équilibre, le feront. Je ne peux pas vous en dire plus.

Madame BRANGET.

Mme BRANGET.- Oui, Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour cette brillante élection...

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Mme BRANGET.- Au sein de l'Agglomération.

M. LE PRESIDENT.- Je suis sensible à votre compliment.

Mme BRANGET.- Et je vous souhaite bonne chance dans vos responsabilités.

En tout cas tout délégué d'agglomération représentatif d'un territoire bien sûr a à cœur de défendre les intérêts de ses concitoyens, et puis a à cœur d'avoir un projet de vie commun. Mais sur la base du consensus politique que vous avez évoqué tout à l'heure, Monsieur le Président, et qui a présidé à la constitution de cette Assemblée, j'ai proposé d'être associée aux travaux du Bureau. En tant qu'élue nationale je pense que mon mandat me place dans une position privilégiée et stratégique pour défendre un certain nombre de dossiers. Par ailleurs, ma circonscription a 31 communes, sans compter Besançon, qui font partie de cette Agglomération, il était tout à fait logique que je vous demande, puisque vous nous avez dit à plusieurs reprises vouloir faire abstraction des étiquettes politiques, je vous ai donc demandé par courrier d'être associée à ce Bureau.

Pour autant, la Ville de Besançon n'a pas souhaité avoir de représentants d'un certain nombre d'élus et a voulu exclure de cette représentation à l'Agglomération un certain nombre d'élus dont je suis, donc nous prenons acte mais en tout cas nous ne prendrons pas part au vote.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Mme BRANGET.- Puisque vous ne nous avez pas répondu.

M. LE PRESIDENT.- Je vais tout de même vous répondre, j'ai effectivement bien reçu votre lettre. Je crois plusieurs choses, c'est que tout d'abord chaque secteur a élu ses délégués. Les secteurs qui ont deux délégués, je ne suis pas sûr que le maire ait souhaité que le deuxième délégué soit la tête de liste de son opposition qui soit le deuxième. Je crois qu'il y a des règles.

J'ai bien entendu l'autre jour en Conseil Municipal que Monsieur ROSSELOT m'a dit : « Ce n'est pas normal, j'ai 9 000 voix, j'en ai trois fois plus qu'à Thise. Thise, ils en ont deux et nous n'en avons pas. » C'est vrai, c'est ce qui a été dit au Conseil Municipal l'autre jour. J'ai même dit que cela allait certainement faire plaisir au maire de Thise.

Simplement, ce que je voudrais quand même dire, c'est que si on poursuit ce raisonnement à l'extrême, les petites communes avec 80 habitants ou 100 habitants et qui ont 1 délégué, c'est très injuste par rapport aux 9 000 voix ou aux 3 000 voix de Philippe GONON, mais c'est aussi la démocratie.

Donc moi je pense d'ailleurs, Madame la Députée, que comme tous les parlementaires vous aurez à cœur, vous mais aussi Jacques GROSPERRIN avec qui j'en ai d'ailleurs parlé hier, et qui me dit, et je l'en ai remercié, que je pouvais compter sur son total soutien, vous aurez à cœur de défendre les dossiers de l'Agglomération, que vous soyez ou non au Bureau, faute de quoi je me poserai vraiment des questions sur ce qu'est le rôle d'un Député.

J'ai été Député quelques années, je n'y suis plus, je ne le regrette pas, mais ceux qui m'ont connu savent que j'ai défendu avec le même acharnement les dossiers des communes, que ce soit des maires de Droite, de Gauche ou du Centre ou d'ailleurs. Donc je suis sûr que vous serez à nos côtés, je vous ai d'ailleurs écrit pour vous demander des rendez-vous, de m'obtenir des rendez-vous avec Madame la Ministre de la Culture, le Ministre des Transports et d'autres pour nous aider, parce que c'est votre rôle de parlementaire d'être à nos côtés.

Maintenant, le Conseil Municipal de Besançon s'est réuni, il a voté, il a désigné ses représentants, vous

avez donc fait cette demande, elle n'a pas été acceptée par l'ensemble des représentants du Conseil

Municipal de Besançon. Je prends acte que vous ne participerez pas au vote.

Maintenant je vais mettre au vote quand même le nombre des Vice-Présidents...

M. ROSSELOT.- Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT.- Oui, Monsieur...

M. ROSSELOT.- Juste un mot puisque vous m'interpellez.

M. LE PRESIDENT.- Je ne vous interpelle pas, je rappelle simplement...

M. ROSSELOT.- Je vous dis tout de suite simplement ceci, je salue également tout le monde, simplement je n'ai jamais parlé de Thise autrement que pour dire que les 20 ou 30 000 ou 40 000 habitants que nous représentions faisaient en effet quelque chose comme 10 fois la population de Thise. Nous sommes une spécificité dans cette enceinte puisque la taille très importante de la ville fait que tous les élus, les 55 conseillers municipaux... je tiens à rassurer tout de suite, c'est que nous ferons en sorte que nous ne prolongions pas les débats, quelques-uns diront même la vieille guerre du Conseil Municipal, ici, on est bien

d'accord. Nous contribuerons, d'ailleurs j'ai été étonné que vous n'évoquiez pas cette notion qui est la clé de voûte de notre établissement public de coopération intercommunale, nous ne ferons que contribuer à définir, à renforcer le meilleur contenu de la notion d'intérêt communautaire. Voilà.

Mais ce que je veux dire, Monsieur le Président, c'est qu'à travers la charte de fonctionnement que vous nous avez envoyée, nous promettrons que les clivages politiques doivent être écartés, que tous les élus doivent contribuer au plus large consensus, c'est écrit, pour nous promettrons cela et en même temps écarter la candidature d'une des nôtres, qui plus est parlementaire, je ne sais pas, je ne comprends pas, je trouve que c'est même un peu cynique.

Voilà, c'est tout ce qu'on avait à dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois qu'ici chacun a compris, je ne vais pas prolonger ce débat. J'ai bien noté que vous seriez là pour apporter un plus, pour nous aider à construire, et de cela, mon cher Jean ROSSELOT, je voulais publiquement vous remercier. Et si nous arrivons avec 6 ans sans débat politique soyez sûr que j'en serai le premier ravi.

Plus personne ne demande la parole, je mets donc au vote ma proposition sur les 29 Vice-Présidents.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? 3 abstentions.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Mme BRANGET.- Nous ne prenons pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Quels sont ceux qui ne prennent pas part au vote ? Qu'ils lèvent la main que je les compte. Si vous avez 2 pouvoirs vous levez 2 mains. 8, très bien.

Il y aura donc 29 Vice-Présidents, je vous remercie.

Nous allons prendre le rapport suivant.

Rapport n°0.4 : Election des Vice-Présidents

M. LE PRÉSIDENT.- Maintenant nous devons donc élire des Vice-Présidents. Il y a plusieurs solutions, on peut refaire cette opération 29 fois, ce sera long, on peut faire cela par vague de 10, c'est-à-dire que l'on fait cela 3 fois. Tout est prêt, les urnes sont prêtes, vous avez les bulletins, il faudra passer 3 fois par vague de 10 et mettre le bon bulletin de la bonne couleur dans la bonne urne.

Il y a aussi une autre solution que vous propose le Président mais qui en a parlé aux délégués, je vous l'ai dit, nous nous sommes mis d'accord entre nous, c'est-à-dire les délégués élus, sur une liste de 29 Vice-Présidents avec des délégations. Si vous êtes d'accord je peux proposer au vote un vote global, sachant que chacun aura la possibilité de rayer un nom et d'en remettre un autre par exemple pour le poste de 23^{ème} Vice-Président comme le disait Serge RUTKOWSKI. Pour cela, nous avons bien regardé le code des collectivités, il faut qu'il y ait l'unanimité, c'est-à-dire que si un seul d'entre vous demande, et il a le droit de le demander, un vote un par un ou par salves de 10, on peut le faire, nous savons le faire, nous avons les urnes et les bulletins.

Monsieur DEMILLIER est là ? Il est là.

Est-ce que vous êtes d'accord pour un vote global sachant que vous aurez la possibilité de prendre un nom qui ne vous plaît pas, de le rayer et de le remplacer par un autre, faites-le si vraiment vous en avez envie parce que cela va vraiment compliquer le comptage, mais vous pouvez le faire. On peut, par exemple, pour le problème qu'évoquait Serge, le faire.

Est-ce qu'il y a dans la salle quelqu'un qui s'oppose à ce processus ? Si oui qu'il lève la main. Je n'en

vois pas.

Monsieur DEMILLIER, nous respectons bien les formes ?

(Réponse inaudible)

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a donc pas de demande de vote.

J'ai entendu la candidature de Serge RUTKOWSKI au 23^{ème} poste, on peut donc imprimer les bulletins si vous le souhaitez, je pense qu'il serait mieux que vous mettiez plutôt RUTKOWSKI à la place, ça te va, Serge, ou tu veux qu'on imprime des bulletins ?

Il faut combien de temps pour imprimer des bulletins ? Vous voulez des bulletins ? Serge ?

M. RUTKOWSKI.- Non, si vous acceptez les fautes d'orthographe.

M. LE PRESIDENT.- On acceptera les fautes d'orthographe. RUTKOWSKI, cela s'écrit, pour ceux qui veulent le savoir, R.U.T.K.O.W.S.K.I., nous accepterons les fautes d'orthographe, donc au 23^{ème} bulletin.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats dans la salle ? Je n'en vois pas. Je vous demande donc de prendre dans

votre kit l'élection des 29 Vice-Présidents...

Ce que me dit Jean-Philippe... cette feuille, vous la voyez tous, il y a marqué « Election des 29 Vice-Présidents », elle est faite de telle façon que vous pouvez, si vous le souhaitez, rayer un nom et en mettre un autre à côté, il ne faut pas en rajouter un 30^{ème}, votre bulletin serait nul. Il faut éliminer le 27^{ème}, du moins éliminer celui que vous voulez.

Vous pouvez éliminer tous ceux que vous voulez si vous le souhaitez, mais simplement... c'est important, c'est très formel mais c'est important, Serge RUTKOWSKI n'est pas candidat à n'importe quel poste, il est candidat au poste de 23^{ème} Vice-Président, à savoir à la place de Roland DEMESMAY, c'est cela, le 23^{ème} Vice-Président. Bien sûr, si dans cette liste un nom ne vous plaît pas, vous pouvez le rayer, n'importe quel nom, vous pouvez le rayer.

Est-ce que c'est bien clair ? Vous pouvez rayer le nom qui ne vous plaît pas, et vous pouvez, à la place de DEMESMAY, en mettre un autre. Voilà, on est bien clair là-dessus.

Il y aura donc une seule urne qui va être mise ici, cette urne, je demande aux deux secrétaires, je vous demande, ça va aller après assez vite si vous êtes disciplinés, parce que j'ai toujours peur qu'il y ait un nombre différent de bulletins dans l'urne que d'émargements, c'est toujours ennuyeux.

Je répète que ceux qui ont des pouvoirs, comme moi-même, par exemple, ils votent deux fois. Ils votent deux fois. Donc vous annoncez aux secrétaires que vous votez deux fois et vous signez deux fois et vous mettez bien deux bulletins.

Si vous voulez que l'on recommence, vous mettez deux signatures et vous ne mettez qu'un bulletin, et on est mal, on recommence !

Ensuite, lorsque vous avez voté, je demande aux non-Bisontins d'aller se faire tirer le portrait. Cela se passe où ? Là-bas, au bar. Les Bisontins ont déjà été pris en photo, ce n'est donc pas la peine d'y retourner, les non-Bisontins, c'est-à-dire nos amis et collègues de la périphérie, dès que vous avez voté, vous allez vous faire prendre en photo là-bas, et uniquement les titulaires. Voilà, uniquement les titulaires.

Donc vous allez commencer dans le même ordre que tout à l'heure, il faudrait que l'urne arrive, quand même ! Elle est où, l'urne ?

M. DEMILLIER.- Elle est là. Nous allons commencer par Monsieur DEMONET.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons commencer par Messieurs DEMONET et ALLEMANN, les deux. Je répète, cela se fait dans le même ordre que tout à l'heure, excusez-moi d'être un peu directif, ce n'est pas trop dans ma nature pour ceux qui me connaissent, mais c'est pour être efficace. Et je n'ai pas de bulletins dans mes chaussettes ! Mais j'ai deux bulletins, il ne faudra d'ailleurs pas que j'oublie de voter !

(L'Assemblée procède au vote des Vice-Présidents)

M. LE PRESIDENT.- Pendant qu'ils vérifient, mais dans 2 minutes c'est terminé, juste après l'annonce des résultats je demanderai aux Vice-Présidents délégués et aux Présidents de commission de venir, donc aux 29, pour faire une photo pour l'Est Républicain et l'Hebdo pour éviter aux photographes d'attendre la fin des débats. Puis ensuite vous retournez à vos places et je vous proposerai de voter pour le SYBERT et pour le SCoT, on mettra deux urnes et on ne fera qu'un passage, ce serait bien.

Merci de vos chaleureux applaudissements !

Donc vous viendrez à la tribune, essayez de ne pas vous tromper de bulletin, mettez bien le bulletin SCoT dans l'urne SCoT et le bulletin... je dis cela parce qu'au Conseil Municipal de Besançon nous avons eu quelques soucis avec cela, alors ne vous trompez pas.

Je rappelle que ceux qui ont des procurations doivent voter deux fois. Les 29 qui se connaissent déjà viennent se mettre devant les Vice-Présidents délégués sur un premier rang, les présidents de commission sur deux rangs derrière pour que l'Est et l'Hebdo puissent faire la photo, parce que je sais qu'après, la presse, quand ça dure trop longtemps, ils n'aiment pas !

Oui, je vais les annoncer, bien sûr que je vais les annoncer, je n'ai pas oublié !

Nombre de votants : 130

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 130

Ont obtenu :

1^{er} Vice-Président, M. Gabriel BAULIEU, 128 voix sur 130

2^{ème} Vice-Président, M. Jean-Claude ROY, 128 voix

3^{ème} Vice-Président, M. Jean-Pierre MARTIN, 130 voix

4^{ème} Vice-Président, M. Nicolas GUILLEMET, 129 voix

5^{ème} Vice-Président, M. Jean-Yves PRALON, 127 voix

6^{ème} Vice-Président, M. Nicolas BODIN, 128 voix

7^{ème} Vice-Président, M. Robert STEPOURJINE, 128 voix

8^{ème} Vice-Président, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, 129 voix

9^{ème} Vice-Président, M. Jean-Pierre TAILLARD, 126 voix

10^{ème} Vice-Président, M. Raymond REYLE, 130 voix

11^{ème} Vice-Président, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, 127 voix

12^{ème} Vice-Président, M. Emmanuel DUMONT, 128 voix

13^{ème} Vice-Président, M. Jean-Jacques DEMONET, 128 voix

14^{ème} Vice-Président, M. Yves GUYEN, 125 voix

15^{ème} Vice-Président, Mme Annie MENETRIER, 124 voix

16^{ème} Vice-Président, M. Marcel FELT, 124 voix

17^{ème} Vice-Président, M. Bernard GAVIGNET, 128 voix

18^{ème} Vice-Président, M. Daniel HUOT, 130 voix

19^{ème} Vice-Président, M. François LOPEZ, 127 voix

20^{ème} Vice-Président, M. Franck MONNEUR, 128 voix

21^{ème} Vice-Président, M. Claude PREIONI, 129 voix

22^{ème} Vice-Président, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, 129 voix

23^{ème} Vice-Président, M. Roland DEMESMAY, 115 voix
M. Serge RUTKOWSKI, 15 voix

24^{ème} Vice-Président, Mme Danièle POISSENOT, 129 voix

25^{ème} Vice-Président, M. Bernard MOYSE, 130 voix

26^{ème} Vice-Président, M. Pierre CONTOZ, 128 voix

27^{ème} Vice-Président, M. Alain BLESSEMAILLE, 130 voix

28^{ème} Vice-Président, M. Eric ALAUZET, 119 voix

M. Serge RUTKOWSKI, 1 voix

M. Jean-Michel CAYUELA, 1 voix

Et donc élu Eric ALAUZET

29^{ème} Vice-Président, M. Patrick RACINE, 129 voix

Voilà les résultats de ces élections, on peut donc applaudir tous les Vice-Présidents.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- J'invite d'ailleurs à nous rejoindre ici, je répète, les Vice-Présidents délégués sur un premier rang et les Présidents de commission au second rang sur deux rangs.

(La presse photographie le groupe des vice-présidents et des présidents de commission)

Rapport n°0.7 : Délégations du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat

M. LE PRESIDENT.- Je vais vous demander, avant de faire les élections groupées, de prendre le rapport 0. 7, c'est les délégations du Conseil de Communauté au Président pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat, enfin c'est très traditionnel.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Des votes contre ? Je n'en vois pas.

Appeler les délégués à la tribune peut-être, sauf que dans un instant on va se mettre à voter, donc ça ne sert à rien, ils viendront, je pense, la prochaine fois.

Rapport n°0.5 : Election des délégués de la CAGB au SYBERT

Rapport n°0.6 : Election des délégués de la CAGB au SMSCoT

M. LE PRESIDENT.- Maintenant, ce que je vous propose, c'est que vous preniez les délégués de la CAGB au SYBERT et au SMSCoT. Je dois peut-être lire la liste, Jean-Philippe, est-ce qu'il faut que je lise la liste ?

(Réponse inaudible)

M. LE PRESIDENT.- Non, il n'est pas nécessaire que je lise la liste.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats aux postes de délégués au SYBERT ou au SMSCoT ?

Est-ce qu'il y en a d'autres au SYBERT ? Je ne vois pas d'autres candidats qui se manifestent, au SMSCoT non plus.

On va mettre deux urnes, si vous voulez bien, la logistique, Jean-Philippe, rapidement amener deux urnes. Je vous demande de prendre chacun dans vos mains deux bulletins, un SYBERT et un SMSCoT, le jaune c'est le SYBERT et le SCoT c'est l'orange ou rose, saumon si vous voulez.

Ensuite, Maryvonne, vous pouvez lancer la logistique pour préparer le pot, il y aura un pot après mais

nous ne commencerons le pot que lorsque nous aurons fini de voter pour ne pas que les premiers aient

tout dévalisé le buffet pendant que les derniers seront encore en train de voter ! C'est très pratique ! Il

sera installé, j'ai une certaine pratique, je sais comment se passent les buffets !

Ce que je vous demande donc... est-ce que les deux urnes sont là ? L'une à côté de l'autre, vous allez revenir. Il faut peut-être mettre un bulletin dessus pour ne pas se tromper, vous allez voir la couleur, le premier va donner la tendance et vous mettrez les bulletins de la même couleur.

Est-ce qu'Hayatte est encore là ? Non.

Quel est celui ou celle qui est né en 1980 ? Ce n'est pas toi, Nicolas ? Tu es né quand ?

M. GUILLEMET.- (*Inaudible*)

M. LE PRESIDENT.- Nicolas GUILLEMET. Viens, si tu es secrétaire. Vous ne voyez pas d'opposition à ce que Nicolas GUILLEMET soit secrétaire ?

Hayatte a dû partir sans traîner.

Vous acceptez donc Nicolas comme secrétaire.

On va donc commencer vers Jean-Jacques DEMONET et Fred ALLEMANN, ensuite, Maryvonne, vous demandez au traiteur de lancer et lui dire qu'il attende que tout le monde ait voté, et vous reviendrez une seconde pour que j'annonce les résultats.

Vous m'en faites grâce ?

Vous rentrerez un instant.

Vous pouvez aussi rayer des noms si vous le souhaitez. Je ne vous cache pas que cela ne nous simplifie pas le boulot pour compter ! Donc si vous voulez vraiment rayer, faites-le, faites comme vous voulez, mais ce n'est pas facile.

Jean-Jacques DEMONET a voté. Est-ce que Fred ALLEMANN a voté ?

(Réponse inaudible)

M. LE PRESIDENT.- Juste avant de démarrer le vote, ce que je voudrais vous redire une seconde, c'est qu'il y a un premier rendez-vous la semaine prochaine impérativement, c'est que vos animateurs de secteur vont vous réunir secteur par secteur pour procéder à la pré-répartition dans les commissions, mais

il faut absolument que vous y soyez et que vous vous mettiez d'accord.

Dans les semaines et mois qui viennent, il y aura pour tous une prise de contact et donc chaque commission se réunira et fera un état des lieux.

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le lundi 5 mai, si vous voulez bien noter, le 5 mai à 18 heures ici-même, à la CCI. Il sera pour l'essentiel consacré aux désignations dans les différentes structures et aux représentations dans les instances où nous siégeons.

Nous délibérerons également sur les procédures de concertation préalable pour le Transport en Commun en Site Propre. Je rappelle que le Bureau se réunira le 30 à 17 heures, pas à 18 heures, je sais que ce n'est pas une très bonne date parce que le 30 c'est la veille du 1^{er} mai, il y a un certain nombre d'entre vous qui vont partir, c'est pour cela que l'heure a été avancée à la demande de certains à 17 heures. Cela ne devrait pas durer très longtemps. Les délégués communautaires seront réunis, donc vous tous, vous êtes fermement attendus ici en séminaire le samedi 17 mai de 8h30 à 12 heures à la CCI afin qu'on vous explique globalement le fonctionnement de la CAGB. Je sais bien que les anciens vont penser pouvoir s'en dispenser, ce sera tout de même bien que tout le monde soit là parce que là aussi il faut créer un esprit d'équipe, qu'il n'y ait pas que les nouveaux, je pense qu'il y aura un petit débat et ce serait bien que tout le monde soit là.

Le Conseil Communautaire suivant se réunira le mercredi 25 juin, il sera précédé d'un Bureau le 5 juin et de réunions de commission entre le 13 et le 21 mai, donc on se met vraiment au travail. Après le 25 juin il n'y aura plus de Conseil de Communauté avant la rentrée, donc avant les vacances.

Ensuite, à compter du second semestre, dans la mesure des possibilités de cette salle qui nous est prêtée par la CCI, les Conseils Communautaires auront lieu en principe le jeudi à 18 heures. Donc évitez de mettre dans vos communes des réunions le jeudi, parce qu'entre les réunions de conseils communautaires et les réunions de Bureaux et de commissions... donc essayez de grouper cela le jeudi.

Et puis il y a donc deux dates de réunion qui ont été retenues pour réunir les nouveaux maires au sujet des aides aux communes les 29 mai et 3 juin au siège du Grand Besançon à la City. Pour les aides aux communes je pense qu'il n'y a pas besoin de faire un appel au peuple, les maires vont venir nombreux.

Vous avez donc bien retenu tout cela. La liste est là, si vous voulez venir revérifier les dates, et je lance le vote.

(L'assemblée procède aux votes des délégués de la CAGB au SYBERT et au SMSCoT)

M. LE PRESIDENT.- Pour le SMSCoT, il y avait 137 votants, 137 bulletins trouvés dans l'urne.

Ont obtenu :

136 voix Nicole WEINMAN et Raymond REYLE.

Tous les autres ont obtenu 137 voix.

C'est pour le SMSCoT, donc tout le monde est élu.

Pour les délégués au SYBERT, il y avait 137 voix.

Ont obtenu :

136 voix Eric ALAUZET, Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Françoise FELLMANN, Françoise PRESSE et Joëlle SCHIRRER, Michel LOYAT et Nicole WEINMAN.

Tous les autres ont eu 137 voix, ce qui est la totalité.

Voilà, la séance est terminée. Je voudrais simplement, en la présence de quelques délégués, remercier....

S'il vous plaît, juste un instant, remercier particulièrement le personnel de la CAGB, qui va d'ailleurs passer à côté des petits-fours, mais remercier tout le personnel de la CAGB qui a parfaitement organisé

tout cela, sous la direction, et Jean-Paul ne m'en voudra pas de le citer, de Jean-Philippe DEMILLIER qui est responsable des affaires juridiques.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Bien sûr sous la direction éclairée de Jean-Paul VOGEL, bien sûr, mais tout de même, celui qui a vraiment fait le travail c'est Jean-Philippe DEMILLIER et son service, et l'ensemble du personnel qui est venu ici ce soir. Donc merci à toutes et à tous, et puis la séance est levée.

- : - : - : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10)